



annulation compromis de vente et CCMI

Par **yoyo79**, le **10/01/2010** à **20:58**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente pour un terrain avec une agence immobilière. Aussi, nous avons signé un CCMI avec un constructeur et nous avons une simulation d'une banque mais nous n'avons pas encore signé l'offre de prêt.

Il s'avère que mon employeur me fait pression pour que je démissionne et il me propose un licenciement par consentement.

De par cet évènement malheureux que nous n'avions pas prévu, peut-on demander à notre banque, pendant la procédure de licenciement, de ne pas s'engager sur une offre de prêt et donc d'annuler le contrat de construction ?

Aussi, le refus de l'offre de prêt et la procédure de licenciement pourra-t-elle constituer une raison valable pour annuler le compromis de vente du terrain ?

Autre question : si je trouve un travail entre temps, et qui plus est dans une autre région, loin de la maison que nous aurions du faire construire, cela pourra-t-il annuler le projet ? Si oui, une démission pourra-t-elle suffire ?

Je vous remercie pour votre attention.

Je suis un peu désemparé et je cherche toutes les solutions pour m'en sortir sans nous ruiner sachant que nous n'avons que très peu d'argent en réserve : 2000 euros.